

ASSEMBLÉE NATIONALE24 février 2006

LOI DE PROGRAMME POUR LA RECHERCHE - (n° 2784 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 157

présenté par
M. Dubernard, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 5

Compléter l'alinéa 7 de cet article par les mots :

« et les mots : “qu’il” par les mots : “qu’elle” ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.